

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 11 juin 2021

\*\*\*\*\*

N° 2021 - 21

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	14	L'an deux mil vingt et un, le 11 juin à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	9	
<b>Votants :</b>	9	
<b>Nombre de voix :</b>	12	
<b>Date de la convocation :</b>	04 juin 2021	

**Présents :** Mmes BOURDONCLE, MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,  
MM. DEPRINCE, FLORENS (suppléant de M. BESSEDE, excusé),  
REGAMBERT, SALOMON et WEILL.

**Absents excusés :** MM. HEBRARD, JAZEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL et VERIL.

**Assistait à la séance :** Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de sa délégation**

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Comité Syndical :

Décision n°2021.04-10 : Comptages et détermination des diatomées pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange avec la société ARTEMIS – campagnes 2021 pour un montant de 3 904 € HT – 4 684,80 € TTC

Décision n°2021.04-11 : Analyses physico-chimiques sur 3 piézomètres pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange avec la société LAB'EAU – campagnes 2021 pour un montant de 2 198,56 € HT – 2 638,27 € TTC.

Décision n°2021.04-12 : Achat d'un ordinateur de supervision et mise à jour de la supervision pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange avec la société CPROM pour un montant de 6 185 € HT – 7 422 € TTC.

Décision n°2021.04-13 : Achat d'un compresseur et d'un sécheur pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange à la société CIR pour un montant de 2 102,20 € HT – 2 522,64 € TTC.

Décision n°2021.04-14 : Achat de pompes pour le site de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange à la société SULZER pour un montant de 5 345 € HT.

Décision n°2021.04-15 : Avenant n°1 au marché n° 1903 : mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une réhabilitation du système de traitement des lixiviats sur l'ancien site de stockage des déchets de Roumieu à Réalville pour un montant de 5 800 € HT – 6 960 € TTC.

**AR Prefecture**

082-258201367-20210611-DELIB2021\_21-DE  
Reçu le 15/06/2021  
Publié le 15/06/2021

Décision n°2021.04-16 : Débroussaillage du site des Courounets à Nègrepelisse suite à l'abattage des arbres pour un montant de 1 065.03 € HT – 1 278.04 € TTC.

Décision n°2021.05-17 : Achat de bois façonnés provenant de forêts gérées par l'ONF de 2021 à 2023 pour un montant prévisionnel de la tranche 1 de 17 500 € HT – 19 250 € TTC.

Décision n°2021.05-18 : Convention d'adhésion au service en ligne des recettes publiques locales - PayFIP.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des décisions prises par Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 11 juin 2021

Le Président,

Michel WEILL

